

PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 03/16

Demande de crédit de CHF 66'000.-- pour la création d'un bureau pour l'administration de l'ASIJ au collège du Raffort

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Actuellement, le personnel de l'ASIJ, soit la Boursière Liliane Déglon et la Secrétaire, Fabienne Blanc, travaillent à la maison pour l'ASIJ. Au vu de l'augmentation du volume de travail et à la demande de la commission des finances du Conseil intercommunal, un responsable administratif coordinateur à 90-100 % sera engagé à la rentrée 2016.

Au vu de l'absence de locaux disponible au sein du collège du Raffort, il est nécessaire de créer un bureau qui sera aménagé au-dessus des escaliers se trouvant à côté du secrétariat actuel. L'indispensable collaboration avec le secrétariat de l'EPS du Jorat sera aisée et en principe 3 places de travail seront aménagées dans 25 M2. Les travaux actuels de l'extension du collège du Raffort n'offrent pas de place disponible à cet effet. Lors de l'élaboration du projet, il n'était pas encore question d'engager un responsable administratif.

Les devis suivants nous sont parvenus pour les travaux à réaliser durant les vacances d'été 2016 :

Démolition murs et création porte-fenêtre	6000.--
Poutraison plancher	13500.--
Fenêtres, séparation + porte	15500.--
Plâtrerie-peinture	7500.--
Electricité	9000.--
Pose sol PVC	1500.--
Matériel et meubles de bureau	3000.—
Serrurerie	6900.--
Divers et imprévus	3100.--

Total travaux vacances d'été 2016 **66000.--**

Financement

L'investissement sera financé par l'emprunt.

Amortissement

L'amortissement est prévu sur 20 ans, dès 2017.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ sollicite le Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

Le Conseil intercommunal de l'ASIJ,

- vu le préavis 03/16 du Comité de direction,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1. D'autoriser le comité de direction à effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.**
- 2. D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de Fr. 66'000.--**
- 3. De financer ce montant par l'emprunt.**
- 4. D'amortir l'investissement sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2017.**

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 13 avril 2016


Le Président
E.Cherpillod

Au nom du Comité de direction


La Secrétaire
F. Blanc

Délégués responsables : Yves Boand et Etienne Cherpillod